

ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(01)/ST/53

11 novembre 2001

DU COMMERCE

(01-5641)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Quatrième session

Doha, 9 - 13 novembre 2001

GAMBIE

Déclaration de l'honorable Musa Hassan Sillah Secrétaire d'État au commerce, à l'industrie et à l'emploi

Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, M. le Président, d'avoir été désigné pour présider cette auguste assemblée. Je suis persuadé que, sous votre houlette, les délibérations de cette très importante conférence trouveront une issue heureuse.

Je voudrais également exprimer à Son Altesse l'Émir, au gouvernement et au peuple de ce beau pays qu'est le Qatar, la profonde gratitude de la délégation gambienne pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qu'ils nous ont offerts depuis notre arrivée ainsi que pour la qualité des moyens qui ont été mis en œuvre pour assurer le bon déroulement de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Peuplée d'un peu plus de un million d'habitants, la Gambie fait partie du groupe des pays les moins avancés du monde, avec un PIB par habitant estimé à 320 dollars EU. Pour cette catégorie de pays, dont la part dans le commerce mondial est minime, le processus de développement socioéconomique comporte une multitude de défis. La Gambie est dotée d'un régime démocratique multipartite avec, à sa tête, un Président élu tous les cinq ans. Les dernières élections présidentielles en date, qui se sont tenues le 18 octobre 2001, ont été décrites par les observateurs internationaux comme les plus libres, les plus équitables et les plus transparentes qui aient eu lieu en Afrique. Notre Président, S.E. M. Alhaji Yahya A. J. J. Jammeh, a remporté les élections à une nette majorité de 53 pour cent au premier tour de scrutin. L'activité économique de la Gambie est largement tributaire de la production d'une petite gamme de produits et de services. L'agriculture constitue le pilier de l'économie. L'arachide, le poisson et quelques produits de base, tels que le coton, représentent plus de 70 pour cent de l'ensemble des recettes d'exportation. Le gouvernement gambien applique une stratégie axée sur l'exportation, qui repose sur un régime commercial libéral. En tant que sous-secteur, le commerce joue un rôle clé dans le développement de l'économie de la Gambie. Le gouvernement gambien a notamment élaboré des politiques en matière de commerce et d'investissement visant à développer des secteurs clés de l'économie, en mettant en valeur les ressources humaines, en développant l'infrastructure de base et en encourageant le secteur privé, de manière à pouvoir mettre à profit les principes de libre-échange de l'OMC.

Cependant, les besoins du pays en matière de développement, l'évolution récente du système commercial multilatéral, les arrangements institutionnels permanents pris dans le cadre de l'OMC, ainsi que l'intensification de la mondialisation et de la libéralisation, appellent une réorientation de la politique commerciale de la Gambie. Pour l'heure, nous actualisons notre politique commerciale conformément à nos obligations en tant que Membre de l'OMC.

Je suis persuadé que de nombreux PMA déploient des efforts analogues. Toutefois, ces efforts doivent être appuyés sans réserve par les pays développés si l'on entend répondre aux aspirations des pays en développement. La marginalisation, le dénuement et la pauvreté des pays en

développement devraient préoccuper le monde entier. L'OMC doit redoubler d'efforts pour se positionner en tant qu'institution capable de répondre aux aspirations de tous ses Membres. Il nous faut impérativement pouvoir compter sur un système commercial et sur une institution qui apporte son appui et qui contribue concrètement au développement des pays en développement. À cet égard, l'OMC doit prendre toute la mesure des différences réelles qui existent entre ses Membres sur le plan des ressources, du volume des échanges et, surtout, de la taille et du stade de développement, tout en s'efforçant, dans le cadre de son programme de travail, de rester en phase avec l'évolution du commerce international et de la mondialisation.

Dans la déclaration que j'ai faite à l'occasion de la troisième Conférence ministérielle de Seattle, j'ai fait part de la préoccupation du gouvernement gambien au sujet du Cadre intégré, puisque à l'époque, la Gambie était un des quelques rares pays à avoir convoqué à Genève, en novembre 1999, une table ronde sur le commerce, l'investissement et le développement du secteur privé, dans le contexte du Cadre intégré en faveur des PMA. J'ai aujourd'hui le plaisir de faire état de quelques progrès à ce chapitre, puisqu'un montant, modeste il est vrai, a été affecté récemment à l'assistance technique dans des secteurs clés de l'économie.

Nous nous en réjouissons et espérons que d'autres progrès seront accomplis pour accroître considérablement le niveau de l'assistance technique en faveur de la Gambie, afin de compléter les efforts déployés par le gouvernement gambien pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population. Le nouveau Cadre intégré est davantage axé sur les résultats et le mécanisme de concertation semble avoir été amélioré. J'exhorte les six organisations participantes et les autres partenaires de développement à mettre en œuvre rapidement et efficacement le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, ainsi qu'à affecter des ressources additionnelles au fonds d'affectation spéciale.

À cet égard, je prie instamment le Secrétariat de l'OMC, en collaboration étroite avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales, dont la CNUCED, la Banque mondiale et le FMI, de renforcer la coopération technique dans les pays en développement, et en particulier dans les PMA, ainsi que dans les économies en transition vulnérables, pour les aider à surmonter les obstacles qui les empêchent de participer effectivement à la mise en œuvre des engagements existant dans le cadre de l'OMC. Dans le même ordre d'idées, je voudrais également en appeler à l'OMC et à la communauté internationale pour qu'elles trouvent des moyens qui permettraient à des petits pays comme la Gambie d'avoir une représentation à Genève, moyennant des coûts que les gouvernements seraient en mesure de supporter.

Comme d'autres pays en développement, la Gambie est préoccupée par les questions relatives à la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, y compris en ce qui concerne le programme incorporé, et elle s'inquiète tout particulièrement des conditions d'accès aux marchés pour ses produits et des questions qui prêtent à controverse dans le domaine de l'agriculture et des subventions.

Nous espérons que la présente Conférence ministérielle portera principalement sur l'examen du système commercial international afin que des décisions soient prises pour corriger les déséquilibres existants tout en trouvant des mesures efficaces et concrètes pour régler les questions relatives à la mise en œuvre des Accords de l'OMC, auxquels nous sommes profondément attachés.

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi de reprendre à mon compte l'appel qui a déjà été lancé par de nombreux pays en développement, en particulier par les moins avancés, pour que la présente conférence fasse une large place au bilan des questions concernant l'accès aux marchés, les subventions, le renforcement des capacités, les contraintes affectant l'offre et les négociations prescrites sur l'agriculture et le commerce des services.

Jusqu'à présent, l'accès préférentiel au marché communautaire que l'UE a accordé aux pays ACP en vertu de la Convention de Lomé, aujourd'hui remplacée par l'Accord de Cotonou, n'a pas

permis d'étoffer les recettes d'exportation des pays ACP. Néanmoins, la Gambie entend tirer parti des possibilités d'accès au marché qui sont offertes par le nouvel accord de partenariat entre l'UE et les pays ACP. C'est pourquoi j'estime que toute nouvelle négociation dans le cadre de l'OMC devrait dûment tenir compte de ces préoccupations, en particulier au regard de la nouvelle initiative de l'UE en matière d'accès préférentiel au marché connue sous le nom de "Tout sauf les armes". Ces arrangements préférentiels devraient être complétés par la suppression de tous les obstacles non tarifaires existant sur les marchés des pays développés et par la fourniture d'assistance technique pour améliorer l'efficacité et la compétitivité de la production destinée à l'exportation.

Je tiens à exprimer mon appréciation et ma satisfaction au vu des résultats exceptionnels enregistrés par l'OMC sous la direction très habile de son Directeur général, M. Mike Moore. Au nom du gouvernement et du peuple gambiens, je tiens donc à remercier très sincèrement le Directeur général et tout le personnel de l'OMC pour la préparation de cette conférence et pour le soutien et l'aide qu'ils ont apportés à la Gambie.

Pour conclure, je tiens cependant à souligner que l'OMC doit accorder la même attention aux préoccupations de tous ses Membres sans faire de discrimination. Ensemble, nous devons nous employer à trouver des moyens concrets d'intégrer tous les pays en développement, en particulier les PMA, au processus de prise de décision de l'OMC et, par voie de conséquence, au nouveau système commercial multilatéral.

Enfin, comme la République de Chine devrait accéder à l'OMC en soirée, la délégation gambienne souhaite adresser ses plus vives félicitations à la délégation de Taiwan en ce jour heureux et historique. Étant donné le rôle que joue la République de Chine dans le commerce mondial, nul doute que sa participation à l'OMC aura un effet stimulant sur tous les Membres. Elle donnera aussi à l'OMC un caractère véritablement universel. L'accession de la République de Chine à l'OMC sera certainement citée comme l'une des réalisations de la quatrième Conférence ministérielle de Doha.
